

CHARTRE INFORMATIQUE

PREAMBULE

La fourniture des services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) répond à un objectif pédagogique et éducatif. Cette charte définit les conditions générales de leur utilisation ainsi que les droits et devoirs de chacun.

L'élève est sensibilisé aux règles d'usage par le lycée.

L'internet, les réseaux et les services liés aux TIC sont réglementés. Outre les valeurs fondamentales de l'éducation nationale, en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, l'élève et le lycée sont tenus de respecter la législation et les grands principes du droit.

ENGAGEMENT DU LYCEE

Accompagnement et respect de la loi :

Le lycée s'engage à préparer, conseiller et assister l'élève dans son utilisation des services offerts et le sensibiliser aux risques qui en découlent.

Accès au réseau informatique :

Le lycée rend obligatoire l'authentification de tous les postes connectés à ses réseaux informatiques.

Accès au WIFI de l'établissement :

le lycée propose un accès au WIFI dans les salles suivantes :

- à la Maison Des Lycéens (MDL)
- dans la salle du Learning Lab (Foyer)
- au CDI

Les élèves s'y connecteront en utilisant l'identifiant et le mot de passe dédiés à la connexion du réseau pédagogique.

Disponibilité du service :

Le lycée s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessibles les services proposés de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il ne peut pas être tenu pour responsable des conséquences d'interruption aussi bien pour les élèves que pour tout tiers. Le lycée dans la mesure du possible tient l'élève informé des interruptions.

Cas de l'espace de stockage attribué à l'élève :

L'élève dispose d'un espace dédié lui permettant de conserver des documents utiles à sa formation. Le contenu reste consultable et modifiable par le lycée. Tout fichier infecté par un virus sera supprimé sans préavis.

ENGAGEMENT DE L'ELEVE

- L'élève s'engage à **respecter et suivre les consignes qui lui sont données** par les personnels du lycée.
- L'élève **ne doit pas perturber volontairement le fonctionnement des services**. Il est notamment interdit d'utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou à saturer les ressources, d'introduire des programmes nuisibles, de modifier sans autorisation la configuration des machines, d'effectuer des copies ou des installations illicites de logiciels.
- L'élève **doit informer le lycée** de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels et confidentiels. Il lui est **interdit de masquer son identité** et de quitter son poste de travail sans se déconnecter.
- L'élève s'engage à **ne pas se faire passer pour une autre personne** (usurpation d'identité) et à **ne pas accéder aux données d'autrui** sans accord des auteurs même lorsque ces informations ne sont pas explicitement protégées.

L'élève ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus pourra se voir retirer le droit d'accès au service, faire l'objet de mesures prévues par le règlement intérieur et risque des poursuites pénales.

SIGNATURE DE L'ELEVE

Nom, prénom :

Date de naissance :

Date et signature(s)* :

*La signature des parents accompagnera celle de l'élève si celui-ci est mineur